

**Monsieur Laurent PONS**

Président du Syndicat Mixte du Grand  
Site de Navacelles

*N/Réf : 22GSF030*

**Objet:** Recours gracieux à la décision  
n°F-076-22-C-0096

Affaire suivie par Manon Bourg

Tel : 04.99.54.27.03

[mbourg@cirquenavacelles.com](mailto:mbourg@cirquenavacelles.com)

**Monsieur le président de l'autorité environnementale**

Ministère de la Transition écologique et de la cohésion  
des territoires

Inspection générale de l'environnement et du  
développement durable

Autorité environnementale

92055 La Défense CEDEX

Le Vigan, le 17 novembre 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, nous formulons un recours gracieux relatif à votre décision n°F-076-22-C-0096 après examen au cas par cas, sur le projet de requalification paysagère de la Baume Auriol, Grand Site de France du cirque de Navacelles, situé sur la commune de Saint-Maurice Navacelles (34).

Nous souhaitons apporter des compléments à notre dossier initial en matière environnementale et nous avons mandaté un bureau d'étude en écologie afin d'évaluer les enjeux écologiques, les éventuels impacts du projet sur les éléments écologiques et les mesures correctives à envisager avec la rédaction d'un pré-diagnostic écologique et d'une Evaluation Appropriée des Incidences sur le réseau Natura 2000.

Les conclusions sont les suivantes :

- La période de prospection ayant lieu en octobre 2022 n'est pas optimale pour la détection des enjeux écologiques. Ainsi, en fonction des milieux en présence, des potentialités de présence des espèces sont émises et des études écologiques complémentaires, à la bonne période du calendrier écologique, pourraient être envisagées.
- L'évaluation appropriée des incidences conclut que le projet ne génère pas d'incidence notable dommageable sur les habitats et les espèces Natura 2000 qui ont justifié la désignation des sites : ZSC FR9101385 « Causse du Larzac », ZSC FR9101384 « Gorges de la Vis et de la Virenque », ZPS FR9112032 « Causse du Larzac », et ZPS FR9112011 « Gorges de la Vis et cirque de Navacelles »  
Il n'y a donc pas lieu de :
  - montrer l'absence de solutions alternatives de moindre incidence ;
  - prouver que le projet est d'intérêt général, et ce pour des raisons impératives ;
  - prévoir des mesures compensatoires.
- Des mesures sont donc proposées par le bureau d'études pour limiter les impacts du projet sur les composantes du milieu naturel.

### **Mesures d'évitement :**

« La conception du projet en lui-même a déjà pris en compte une grande partie des sensibilités locales. Ainsi, on note que les arbres les plus remarquables sont conservés. Ainsi, des espèces comme les coléoptères saproxyliques ne devraient pas subir d'atteintes particulières. »

### **Mesures de réduction :**

Afin d'intégrer au mieux le projet au sein des sensibilités écologiques, 3 mesures principales sont préconisées et détaillées dans les documents :

- Mesure n°1 : Adaptation du calendrier des travaux de défrichage ou débroussaillage en fonction de la phénologie des espèces ;
- Mesure n°2 : Adaptation des modalités de travaux en fonction de la sensibilité des espèces ;
- Mesure n°3 : Prélèvement et utilisation d'espèces locales pour la revégétalisation du parking actuel

### **Mesures de compensation :**

L'évaluation appropriée des incidences a conclu qu'il n'y avait pas lieu de prévoir des mesures compensatoires.

Il est par ailleurs important de noter que le projet prévoit la renaturation du parking actuel par la destruction de la dalle béton actuelle et sa transformation en prairie.

En tant que Maitrise d'ouvrage, nous veillerons au respect de ces différentes mesures dans la réalisation du chantier.

En pièce jointe, vous trouverez l'ensemble des éléments livrés par le bureau d'étude mandaté.

En espérant une issue favorable à notre demande, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de mes sincères salutations.

  
Le Président,  
  
Laurent PONS

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE NAVACELLES

Monsieur Laurent PONS  
Président du Syndicat Mixte du Grand Site de  
Navacelles

N/Réf : 23GSF008/MB

**Objet:** Compléments - Recours gracieux à la décision  
n°F-076-22-C-0096

**Monsieur le président de l'autorité environnementale**  
Ministère de la Transition écologique et de la cohésion  
des territoires  
Inspection générale de l'environnement et du  
développement durable  
Autorité environnementale  
92055 La Défense CEDEX

Affaire suivie par Manon Bourg  
Tel : 04.99.54.27.03

Le Vigan, le 31 juillet 2023

Monsieur le Président,

Je vous écris afin de compléter le dossier du recours gracieux relatif à votre décision n°F-076-22-C-0096 après examen au cas par cas, sur le projet de requalification paysagère de la Baume Auriol, Grand Site de France du cirque de Navacelles, situé sur la commune de Saint-Maurice Navacelles (34).

Comme le préconisait l'étude d'incidence menée à l'automne 2022, nous avons sollicité des expertises botaniques complémentaires afin d'en préciser les conclusions.

Suite aux expertises réalisées en mai et juin 2023, il est établi que la pelouse à Brome érigé ne présente pas les caractéristiques pour être considérée comme « prioritaire ». L'ensemble des espèces jugées potentielles au sein de la zone d'étude n'ont pas été contactées lors des deux expertises printanières.

Les conclusions de l'étude d'incidence Natura 2000 restent inchangées :

Le projet ne génère pas d'incidence notable dommageable sur les habitats et les espèces Natura 2000 qui ont justifié la désignation des sites : ZSC FR9101385 « Causse du Larzac », ZSC FR9101384 « Gorges de la Vis et de la Virenque », ZPS FR9112032 « Causse du Larzac », et ZPS FR9112011 « Gorges de la Vis et cirque de Navacelles ». Il n'y a donc pas lieu de prévoir des mesures compensatoires.

En pièce jointe, vous trouverez le dossier réalisé par le bureau d'étude mandaté qui expose les compléments botaniques des expertises réalisées sur site au printemps.

En espérant une issue favorable à notre demande, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de mes sincères salutations.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Le Président,  
SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE NAVACELLES  
Siège Social :  
MAISON  
de  
l'intercommunalité  
LE VIGAN  
(Gard)  
Laurent PONS



## Projet de requalification paysagère de la Baume Auriol Saint-Maurice Navacelles (34)

Complément d'inventaire botanique



Réalisé pour le compte de



Chef de projet

Marie-Caroline CHRETIEN  
06 85 64 03 14  
mc.chretien@ecomед.fr

Rédaction

Léo NERY



## Référence bibliographique à utiliser

ECO-MED 2023 - – Compléments d’inventaire botanique - Projet de requalification paysagère de la Baume Auriol — Syndicat mixte du Grand Site de France du cirque de Navacelles– Saint-Maurice Navacelles (34) – 27 p

## Suivi de la version du document

Version	Date	Commentaire
0	20/07/2023	Création du document (version minute)

## Porteur du projet

Nom de l’entreprise : Syndicat Mixte Grand D SITE NAVACELLES  
Adresse de l’entreprise : 3, avenue du sergent Triaire, 30120 Le Vigan  
Contact Projet : Manon BOURG  
Coordonnées : 04 99 54 27 03 ; mbourg@cirquenavacelles.com

## Equipe technique ECO-MED

Marie-Caroline CHRETIEN - Chef de projet  
Léo NERY- Botaniste  
Julien CHEREL – Géomaticien

## Table des matières

---

1.	Cadre de la mission .....	4
2.	Rappel du projet.....	5
3.	Résultats des investigations .....	6
3.1.	Description de la zone d'étude .....	6
3.2.	Habitats naturels .....	7
3.3.	Flore .....	9
4.	Conclusion .....	11
Annexe 1	Critères d'évaluation .....	12
Annexe 2	Relevé relatif à la flore.....	13

## Table des cartes

Carte 1 :	Habitats naturels recensés.....	7
Carte 2 :	Enjeu floristique .....	10

## Table des tableaux

Tableau 1.	Habitats naturels Natura 2000 présents dans la zone d'étude .....	9
------------	---	---

## 1. CADRE DE LA MISSION

---

Le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles prévoit la requalification paysagère du site de la Baume Auriol, sur la commune de Saint-Maurice Navacelles (34).

Dans le cadre de l'examen du projet au cas par cas, en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement, l'Autorité Environnementale a souligné que l'absence supposée d'impact sur la faune et la flore ne reposait sur aucune justification argumentée. Afin de répondre à ce point dans le cadre d'un recours et de présenter les impacts et mesures en lien avec le projet, le Syndicat Mixte a missionné ECO-MED afin de compléter le dossier initial.

Fin d'année 2022, ECO-MED a mené un pré-cadrage écologique avec des inventaires de terrain afin d'évaluer les enjeux écologiques. ECO-MED a aussi rédigé une Evaluation Appropriée des Incidences sur le réseau Natura 2000.

Ces études ont mis en évidence la présence d'une pelouse d'intérêt communautaire « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (\* sites d'orchidées remarquables) », au droit de l'aménagement du parking.

Le retour de l'Autorité Environnementale sur le projet a été de mener un complément d'inventaire au printemps 2023 sur les stations d'orchidées Festuco-Brometalia sur la zone d'emplacement projetée du nouveau parking.

Le présent rapport correspond aux résultats de l'inventaire complémentaire mené par ECO-MED le 16 mai et le 26 juin 2023.

## 2. RAPPEL DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement d'un stationnement paysager (non bitumé et non imperméabilisé) proposant 51 places voitures et 7 places campings cars et la renaturation d'un stationnement bétonné en prairie. La superficie est de l'ordre de 4 ha.

Le projet prévoit :

- ✓ la renaturation des abords de la ferme, maison du site,
- ✓ la suppression de la dalle bétonnée, support du stationnement actuel, et la renaturation de cet espace,
- ✓ la création d'un espace alternatif de stationnement paysager non bitumé et non imperméabilisé,
- ✓ la suppression du stationnement non maîtrisé le long de la route départementale par des aménagements paysagers,
- ✓ l'aménagement des cheminements piétons pour l'accès au belvédère et au hameau de Navacelles,
- ✓ le conventionnement avec un agriculteur afin d'offrir un espace de stationnement automobile



Figure 1 : Plan du projet

### 3. RESULTATS DES INVESTIGATIONS

#### 3.1. Description de la zone d'étude

La zone d'étude est localisée dans le département de l'Hérault, sur le territoire du Causse du Larzac, au nord de la commune de Saint-Maurice-Navacelles, au niveau du parking qui surplombe le Cirque de Navacelles, à une altitude moyenne de 614 mètres et s'étend sur une surface de 5,8 hectares.

La zone d'étude est incluse dans les sites naturels suivants :

- Natura 2000 ZPS FR9112032 : **Causse du Larzac**
- Natura 2000 ZSC FR9101385 : **Causse du Larzac**

La zone d'étude est à proximité des sites suivants :

- Natura 2000 ZSC FR9101384 : **Gorges de la Vis et de la Virenque**
- Natura 2000 ZPS FR9112011 : **Gorges de la Vis et de la Virenque**
- ZNIEFF de Type 2 910008338 : **Causse et contreforts du Larzac et Montagne de la Séranne**

La zone d'étude est représentée par des habitats typiques des causses, notamment les formations à Buis, Erable de Montpellier, et **pelouse à Brome érigé** (habitat d'intérêt communautaire) puis par des espaces anthropisés tels que des friches et des pelouses rudéralisées aux abords des différents bâtis et parking.



**Mosaïque de Buis et pelouse à Brome érigé**  
L. NERY le 25/10/2022 à Saint-Maurice-Navacelles (34)



**Pelouse rudéralisée et fourré à Buis**  
L. NERY le 25/10/2022 à Saint-Maurice-Navacelles (34)

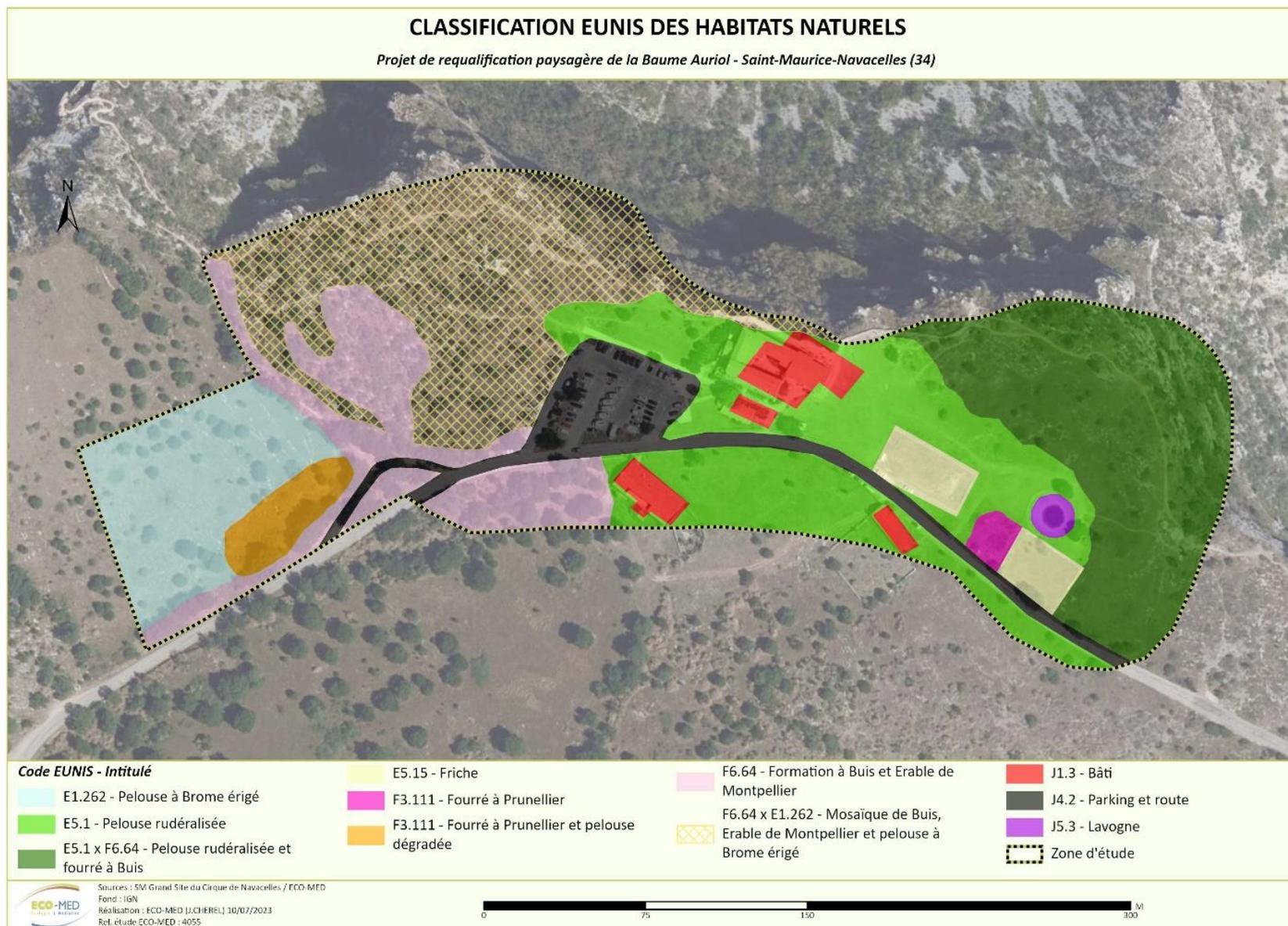


**Formation à Buis et Erable de Montpellier**  
L. NERY le 25/10/2022 à Saint-Maurice-Navacelles (34)



**Friche**  
L. NERY le 25/10/2022 à Saint-Maurice-Navacelles (34)

### 3.2. Habitats naturels



**Carte 1 : Habitats naturels recensés**

Parmi les 11 types d'habitats identifiés au sein de la zone d'étude, la « **Mosaïque de Buis, Erable de Montpellier et pelouse à Brome érigé** » représentée au centre du site, présente un enjeu zone d'étude fort en raison de son association avec la **pelouse à Brome érigé**, habitat Natura 2000 d'intérêt communautaire potentiellement « prioritaire ». Il s'agit de formations herbacées naturelles et semi-naturelles riches en espèces, principalement caractérisées par la présence du Brome érigé (*Bromus erectus*). On observe aussi de la **pelouse à Brome érigé** à l'extrémité ouest de la zone d'étude sur près de 0,70 hectares (cf carte 1, en bleu clair).

**Tableau des habitats naturels et semi-naturels de la zone d'étude :**

Habitat naturel	Surface	Code EUNIS	EUR 28	Statut zone humide	Etat de conservation	Enjeu Zone d'étude
<b>Mosaïque de Buis, Erable de Montpellier et pelouse à Brome érigé</b>	1,53 ha	F6.64 x E1.262	6210	-	Favorable	Fort
<b>Formation à Buis et Erable de Montpellier</b>	0,79 ha	F6.64	-	-	Favorable	Modéré
<b>Pelouse à Brome érigé</b>	0,70 ha	E1.262	6210		Favorable	Modéré
<b>Pelouse rudéralisée</b>	1,37 ha	E5.1	-	-	Défavorable mauvais	Faible
<b>Pelouse rudéralisée et fourré à Buis</b>	1,32 ha	E5.1 x F6.64	-	-	Défavorable mauvais	Faible
<b>Fourré à Prunellier et pelouse dégradée</b>	0,12 ha	F3.111			Favorable	Faible
<b>Fourré à Prunellier</b>	0,04 ha	F3.111	-	-	Favorable	Faible
<b>Lavogne</b>	0,03 ha	J5.3	-	-	Défavorable mauvais	Faible
<b>Friche</b>	0,19 ha	E5.15	-	p.	Défavorable mauvais	Très faible
<b>Bâti</b>	0,20 ha	J1.3	-	-	Non évaluable	Nul
<b>Parking et route</b>	0,50	J4.2	-	-	Non évaluable	Nul

La **pelouse à Brome érigé** (code EUNIS : E1.262) est un habitat d'intérêt communautaire. Si la présence de plusieurs espèces d'orchidées est avérée au sein de l'habitat, cela confirme son caractère « prioritaire » (EUR28 : 6210), c'est-à-dire un habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation duquel l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Deux passages printaniers (mai et juin) ont complété l'expertise automnale et ont permis de statuer sur la présence effective d'orchidée ou non au sein des pelouses à Brome érigé et ainsi de statuer sur le caractère prioritaire ou non de l'habitat.

Les inventaires printaniers ont révélé la présence de deux espèces d'orchidées au sein des pelouses Brome érigé, l'**Anacamptide pyramidale** (*Anacamptis pyramidalis*) et l'**Orchis singe** (*Orchis simia*), chacune représentée par un pied, ce qui infirme le caractère « prioritaire » de la pelouse à Brome érigé (nombre de pieds et d'espèces d'orchidées trop faible).

### 3.2.1. Habitats Natura 2000 (CDH1)



#### Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Code EUNIS	E1.266	Code EUR28	6210
Code CORINE biotopes	34.326	Autre(s) statut (s)	-



C. BEAUFILS, 25/10/2022, Saint-Maurice-Navacelles (34)

#### **Description et répartition dans la zone d'étude**

**Cortège végétal associé** *Bromus erectus* ; *Euphorbia cyparissias* ; *Hypericum perforatum* ; *Stachys recta* ; *Catananche caerulea*

**Rattachement phytosociologique possible** : Alliance du *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 nom. cons. propos.

**Menace(s)** : Déprise agricole, disparition des pratiques pastorales, urbanisation, expansion des broussailles et boisements.

**Vulnérabilité** :

**État de conservation** : Favorable

**Localisation** : Localisé à l'ouest de l'actuel parking.

**Surface** : 1,53 ha

**Connectivité avec habitat similaire hors zone d'étude** : Connectivité forte du fait de la forte représentativité d'habitats similaires aux alentours car très bien représenté à l'échelle du site Natura2000 « Causse du Larzac »

### 3.2.2. Bilan concernant les habitats naturels Natura 2000 (CDH1)

11 types d'habitats naturels ont été identifiés parmi lesquels un seul est d'intérêt communautaire.

**Tableau 1. Habitats naturels Natura 2000 présents dans la zone d'étude**

Type d'habitat	Code EUR28	Typicité	Surface [ha] au sein de la zone d'emprise (parking)	Surface relative/ Site N2000 (habitat zone d'emprise du projet/ habitat ZSC « CAUSSE DU LARZAC »)
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	6210	Forte	0,5 ha	<0,01 %

### 3.3. Flore

Une liste de 129 espèces avérées a été dressée, et présentée en Annexe 2. Parmi ces taxons, une espèce à enjeu local de conservation faible a été recensée sur la partie ouest de la zone d'étude, au niveau des pelouse à Brome érigé, il s'agit du **Salsifis à feuilles de crocus** (*Tragopogon crocifolius*).

L'ensemble des espèces jugées potentielles au sein de la zone d'étude n'ont pas été contactées lors des deux expertises printanières :

- Anacamptide punaise (*Anacamptis coriophora*), enjeu fort et protégée ;
- Athamanthe de Crète (*Athamanta cretensis*) enjeu modéré ;
- Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*), enjeu fort et protégée ;
- Gagée des prés (*Gagea pratensis*), enjeu fort et protégée ;
- Gagée velue (*Gagea villosa*), enjeu fort et protégée ;
- Lin de Léon (*Linum leonii*), enjeu modéré ;

- Ophrys de l'Aveyron (*Ophrys aveyronensis*), enjeu fort et protégée ;
- Ophrys de Catalogne (*Ophrys catalaunica*), enjeu modéré ;



**Carte 2 : Enjeu floristique**

## 4. CONCLUSION

---

Suite aux expertises réalisées en mai et juin 2023, il est établi que la pelouse à Brome érigé ne présente pas les caractéristiques pour être considérée comme « prioritaire » mais seulement d'intérêt communautaire.

Les conclusions de l'étude d'incidences Natura 2000 menée en 2022 et référencée 2211-RP3951-EAI-AMG-SM\_GD\_SITE\_NAVACELLE-ST\_MAUURICE34 restent inchangées. La précision sur le caractère non prioritaire des pelouses à Brome érigé a été effectuée.

## Annexe 1 Critères d'évaluation

---

Un certain nombre d'outils réglementaires ou scientifiques permet de hiérarchiser l'intérêt patrimonial des milieux et des espèces observées sur un secteur donné. Il devient alors possible, en utilisant des critères exclusivement biologiques, d'évaluer l'enjeu de conservation des espèces et des habitats, à une échelle donnée. Dans le présent rapport, les statuts réglementaires sont mentionnés explicitement dans les descriptions d'espèces et les tableaux récapitulatifs.

### ❖ Habitats naturels

---

Les habitats, en tant qu'entités définies par la directive Habitats bénéficient du statut réglementaire suivant :

#### ■ Directive Habitats

Il s'agit de la directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, elle est entrée en vigueur le 5 juin 1994 :

- Annexe 1 : mentionne les habitats d'intérêt communautaire (désignés « CDH1 ») et prioritaire (désignés « CDH1\* »), habitats dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

#### ■ Liste rouge des écosystèmes en France

Le comité français de l'UICN, le Muséum national d'histoire naturelle et l'Office français de la biodiversité ont décidé de s'associer pour la mise en œuvre de « Listes rouges des écosystèmes en France, selon les catégories et critères de l'UICN ». Six niveaux de menaces sont ainsi attribués aux habitats évalués : « LC » Préoccupation Mineure ; « NT » Quasi Menacée ; « VU » Vulnérable ; « EN » En Danger ; « CR » En Danger Critique d'Extinction ; « DD » Données Insuffisantes (UICN France).

Les principales listes rouges sont citées ci-après :

- Les forêts méditerranéennes de France métropolitaine (UICN France, 2018) ;
- Les littoraux méditerranéens de France métropolitaine Vol.1 : dunes côtières et rivages sableux (UICN France, 2020) ;
- Les littoraux méditerranéens de France métropolitaine Vol.2 : côtes rocheuses, rivages de galets et graviers (UICN France, OFB & MNHN, 2022).

## Annexe 2 Relevé relatif à la flore

Relevé effectué par Léo NERY le 25 octobre 2022, le 16 mai 2023 et le 26 juin 2023

La nomenclature est conforme au référentiel taxonomique TAXREF v14.0 (Inventaire National du Patrimoine Naturel, 2020).

Nom scientifique	Nom commun	Famille
<i>Acer monspessulanum</i> L., 1753	Érable de Montpellier, Agas, Azerou	Sapindaceae
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	Asteraceae
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Anacamptide pyramidale, Orchis pyramidal, Anacamptide en pyramide	Orchidaceae
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines, Anisanthe à deux étamines	Poaceae
<i>Anthericum liliago</i> L., 1753	Phalangère à fleurs de lis, Phalangère petit-lis, Bâton de Saint Joseph, Anthéricum à fleurs de Lis	Asparagaceae
<i>Anthyllis montana</i> L., 1753	Anthyllide des montagnes, Vulnéraire des montagnes	Fabaceae
<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Anthyllis vulnéraire, Trèfle des sables, Vulnéraire, Thé des Alpes	Fabaceae
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L., 1753	Aphyllanthe de Montpellier, Œillet bleu de Montpellier, Jonciole, Bragalou	Asparagaceae
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	Caryophyllaceae
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental, Fénaise, Ray-grass français	Poaceae
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau, Arum d'Italie	Araceae
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge à feuilles aiguës, Asperge sauvage	Asparagaceae
<i>Asphodelus cerasiferus</i> J.Gay, 1857	Asphodèle porte-cerise, Asphodèle de Chambeiron, Asphodèle-cerise	Asphodelaceae
<i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753	Astragale de Montpellier, Esparcette bâtarde	Fabaceae
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode tronqué, Brachypode rameux	Poaceae
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé, Brome dressé, Faux brome érigé, Faux brome dressé	Poaceae
<i>Bupleurum baldense</i> Turra, 1764	Buplèvre du mont Baldo, Buplèvre aristé, Buplèvre opaque	Apiaceae
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis toujours vert, Buis commun, Buis sempervirent, Bois béni	Buxaceae
<i>Carex halleriana</i> Asso, 1779	Laîche de Haller	Cyperaceae
<i>Carex humilis</i> Leyss., 1758	Laîche humble	Cyperaceae
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Catapode rigide, Pâturin rigide, Desmazérie rigide	Poaceae
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	Amaranthaceae
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage, Chicorée amère, Barbe-de-capucin	Asteraceae
<i>Clinopodium nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Clinopode népéta, Calament népéta, Sarriette népéta	Lamiaceae
<i>Convolvulus cantabrica</i> L., 1753	Liseron des monts Cantabriques, Liseron de Cantabrie, Herbe de Biscaye	Convolvulaceae
<i>Coris monspeliensis</i> L., 1753	Coris de Montpellier	Primulaceae
<i>Coronilla minima</i> L., 1756	Coronille naine, Petite coronille, Coronille mineure	Fabaceae
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell., 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit, Crépide de Haenseler, Crépis à feuilles de pissenlit	Asteraceae

Nom scientifique	Nom commun	Famille
<i>Crucianella angustifolia</i> L., 1753	Crucianelle à feuilles étroites	Rubiaceae
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>hispanica</i> (Roth) Nyman, 1882	Dactyle d'Espagne	Poaceae
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, <i>Daucus carotte</i>	Apiaceae
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse, <i>Dittrichie visqueuse</i>	Asteraceae
<i>Echinops ritro</i> L., 1753	Échinops ritro, Échinops, Chardon bleu	Asteraceae
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	Boraginaceae
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue	Geraniaceae
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre, Chardon Roland	Apiaceae
<i>Euphorbia characias</i> L., 1753	Euphorbe characias, Euphorbe des vallons	Euphorbiaceae
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	Euphorbiaceae
<i>Euphorbia nicaeensis</i> All., 1785	Euphorbe de Nice	Euphorbiaceae
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron	Rubiaceae
<i>Genista pilosa</i> L., 1753	Genêt poilu, Genêt velu, Genette	Fabaceae
<i>Genista scorpius</i> (L.) DC., 1805	Genêt scorpion, Épine fleurie, Genêt épineux	Fabaceae
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou, Géranium à feuilles molles	Geraniaceae
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert, Géranium Robert, Herbe tangué	Geraniaceae
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	Geraniaceae
<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet	Geraniaceae
<i>Gladiolus italicus</i> Mill., 1768	Glaïeul d'Italie, Glaïeul des moissons	Iridaceae
<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium	Cistaceae
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème nummulaire, Hélianthème jaune, Hélianthème commun	Cistaceae
<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen, 1989	Hippocrévide faux baguenaudier, Séné batard, Coronille faux séné, Hippocrépis faux baguenaudier	Fabaceae
<i>Hormathophylla spinosa</i> (L.) P.Küpfer, 1974	Hormatophylle épineuse, Passerage épineux, Corbeille-d'argent épineuse, Alysson épineux	Brassicaceae
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Hypericaceae
<i>Jasminum fruticans</i> L., 1753	Jasmin arbustif, Jasmin ligneux, Jasmin jaune, Jasmin d'été	Oleaceae
<i>Juniperus oxycedrus</i> L., 1753 subsp. <i>oxycedrus</i>	Genévrier oxycèdre, Cèdre piquant	Cupressaceae
<i>Koeleria vallesiana</i> (Honck.) Gaudin, 1808	Koelérie du Valais	Poaceae
<i>Lactuca perennis</i> L., 1753	Laitue vivace, Bézègue	Asteraceae
<i>Laserpitium gallicum</i> L., 1753	Laserpitium de France, Laser de Gaule, Laser de France, Laser odorant	Apiaceae
<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles	Fabaceae
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à feuilles larges, Gesse à larges feuilles, Pois vivace	Fabaceae
<i>Lavandula angustifolia</i> Mill., 1768	Lavande à feuilles étroites, Lavande officinale, Lavande vraie	Lamiaceae
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	Asteraceae
<i>Lonicera etrusca</i> Santi, 1795	Chèvrefeuille d'Étrurie, Chèvrefeuille étrusque, Chèvrefeuille de Toscane	Caprifoliaceae

Nom scientifique	Nom commun	Famille
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sylvestre, Grande mauve, Mauve sauvage	Malvaceae
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	Fabaceae
Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine, Luzerne minime, Petite luzerne	Fabaceae
Medicago orbicularis (L.) Bartal., 1776	Luzerne orbiculaire	Fabaceae
Melica ciliata L., 1753	Mélique ciliée	Poaceae
Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari chevelu, Muscari à toupet, Muscari chevelu, Muscari à toupet	Asparagaceae
Narcissus assoanus Dufour, 1830	Narcisse d'Asso, Narcisse à feuilles de jonc, Narcisse de Requien	Amaryllidaceae
Ononis minutissima L., 1753	Bugrane très menue, Bugrane très grêle	Fabaceae
Orchis simia Lam., 1779	Orchis singe	Orchidaceae
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun, Marjolaine sauvage	Lamiaceae
Ornithogalum umbellatum L., 1753	Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures	Asparagaceae
Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot, Grand coquelicot, Pavot coquelicot	Papaveraceae
Parentucellia latifolia (L.) Caruel, 1885	Parentucelle à feuilles larges, Parentucelle à larges feuilles, Eufragie à feuilles larges	Orobanchaceae
Parietaria judaica L., 1756	Pariétaire de Judée, Pariétaire des murs, Pariétaire diffuse	Urticaceae
Petrosedum sediforme (Jacq.) Grulich, 1984	Orpin blanc jaunâtre, Orpin de Nice, Sédum de Nice	Crassulaceae
Phillyrea latifolia L., 1753	Phillyrée à feuilles larges, Phillyrée à larges feuilles, Alavert à feuilles larges, Filaire à feuilles larges	Oleaceae
Phlomis herba-venti L., 1753	Phlomide herbe-au-vent, Phlomis herbe-au-vent, Herbe-au-vent	Lamiaceae
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse épervière, Picride épervière, Herbe-aux-vermisseaues, Picris fausse épervière	Asteraceae
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Pilloselle officinale, Épervière piloselle	Asteraceae
Piptatherum paradoxum (L.) P.Beauv., 1812	Piptathère paradoxal, Millet paradoxal	Poaceae
Pistacia lentiscus L., 1753	Pistachier lentisque, Lentisque, Arbre au mastic	Anacardiaceae
Pistacia terebinthus L., 1753	Pistachier térébinthe, Pudis, Térébinthe	Anacardiaceae
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	Poaceae
Poa bulbosa L., 1753	Pâturin bulbeux	Poaceae
Polypodium cambricum L., 1753	Polypode du Pays de Galles, Polypode austral	Polypodiaceae
Poterium sanguisorba L., 1753	Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure	Rosaceae
Prospero autumnale (L.) Speta, 1982	Scille d'automne, Prospéro d'automne	Asparagaceae
Prunus mahaleb L., 1753	Prunier mahaleb, Bois de Sainte-Lucie, Prunier de Sainte-Lucie, Amarel, Cerisier de Sainte-Lucie	Rosaceae
Prunus spinosa L., 1753	Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier	Rosaceae
Quercus ilex L., 1753 [nom. et typ. cons. prop.]	Chêne vert, yeuse	Fagaceae
Quercus pubescens Willd., 1796 [nom. et typ. cons.]	Chêne pubescent, chêne humble	Fagaceae
Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse, Bouton-d'or bulbeux	Ranunculaceae

Nom scientifique	Nom commun	Famille
Ranunculus gramineus L., 1753	Renoncule graminée, Renoncule à feuilles de graminée	Ranunculaceae
Rhamnus alaternus L., 1753	Nerprun alaterne, Alaterne	Rhamnaceae
Rhamnus saxatilis Jacq., 1762	Nerprun des rochers	Rhamnaceae
Rhaponticum coniferum (L.) Greuter, 2003	Rhapontic conifère, Pomme-de-pin, Leuzée conifère, Leuzée à cônes, Leuzée pomme-de-pin	Asteraceae
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies, Églantier, Églantier des chiens	Rosaceae
Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	Rubiaceae
Rumex pulcher L., 1753	Patience élégante, Oseille élégante, Rumex joli, Violon, Patience jolie	Polygonaceae
Ruta angustifolia Pers., 1805	Rue à feuilles étroites	Rutaceae
Salvia verbenaca L., 1753	Sauge verveine, Sauge fausse verveine	Lamiaceae
Saponaria ocymoides L., 1753	Saponaire faux basilic, Saponaire de Montpellier	Caryophyllaceae
Satureja montana L., 1753	Sarriette des montagnes, Sarriette de montagne	Lamiaceae
Saxifraga tridactylites L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage	Saxifragaceae
Scirpoides holoschoenus (L.) Soják, 1972	Faux scirpe jonc, Scirpe jonc	Cyperaceae
Scorzonera hirsuta L., 1771	Scorsonère hirsute, Scorsonère à feuilles poilues, Scorsonère hérissée	Asteraceae
Sedum acre L., 1753	Orpin âcre, Poivre de muraille, Vermiculaire, Poivre des murailles	Crassulaceae
Sedum album L., 1753	Orpin blanc	Crassulaceae
Sedum dasyphyllum L., 1753	Orpin à feuilles poilues, Orpin à feuilles serrées, Orpin à feuilles épaisses	Crassulaceae
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap, Séneçon à dents inégales, Séneçon sud-africain, Séneçon à feuilles étroites, Séneçon d'Harvey	Asteraceae
Seseli montanum L., 1753	Séséli des montagnes	Apiaceae
Silene dioica (L.) Clairv., 1811	Silène dioïque, Compagnon rouge, Robinet rouge, Lychnide des bois, Lychnis des bois	Caryophyllaceae
Silene italica (L.) Pers., 1805	Silène d'Italie	Caryophyllaceae
Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène commun, Silène enflé, Tapotte	Caryophyllaceae
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse, Laiteron maraîcher	Asteraceae
Stachelina dubia L., 1753	Stéhéline douteuse	Asteraceae
Teucrium botrys L., 1753	Germandrée botryde, Germandrée en grappe, Germandrée femelle	Lamiaceae
Teucrium chamaedrys L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênette	Lamiaceae
Teucrium polium L., 1753 subsp. polium	Germandrée polium, Germandrée tomenteuse	Lamiaceae
Teucrium rouyanum H.J.Coste & Soulié, 1898	Germandrée de Rouy	Lamiaceae
Thymus vulgaris L., 1753	Thym commun, Thym	Lamiaceae
Tragopogon crocifolius L., 1759	Salsifis à feuilles de crocus	Asteraceae
Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	Fabaceae
Trifolium nigrescens Viv., 1808	Trèfle noirissant	Fabaceae
Trifolium stellatum L., 1753	Trèfle étoilé	Fabaceae
Urospermum dalechampii (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps, Salsifis de Daléchamps	Asteraceae

Nom scientifique	Nom commun	Famille
Viburnum tinus L., 1753	Viorne tin, Fatamot, Laurier tin, Laurentin	Viburnaceae